

Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine

Marais d'Itteville

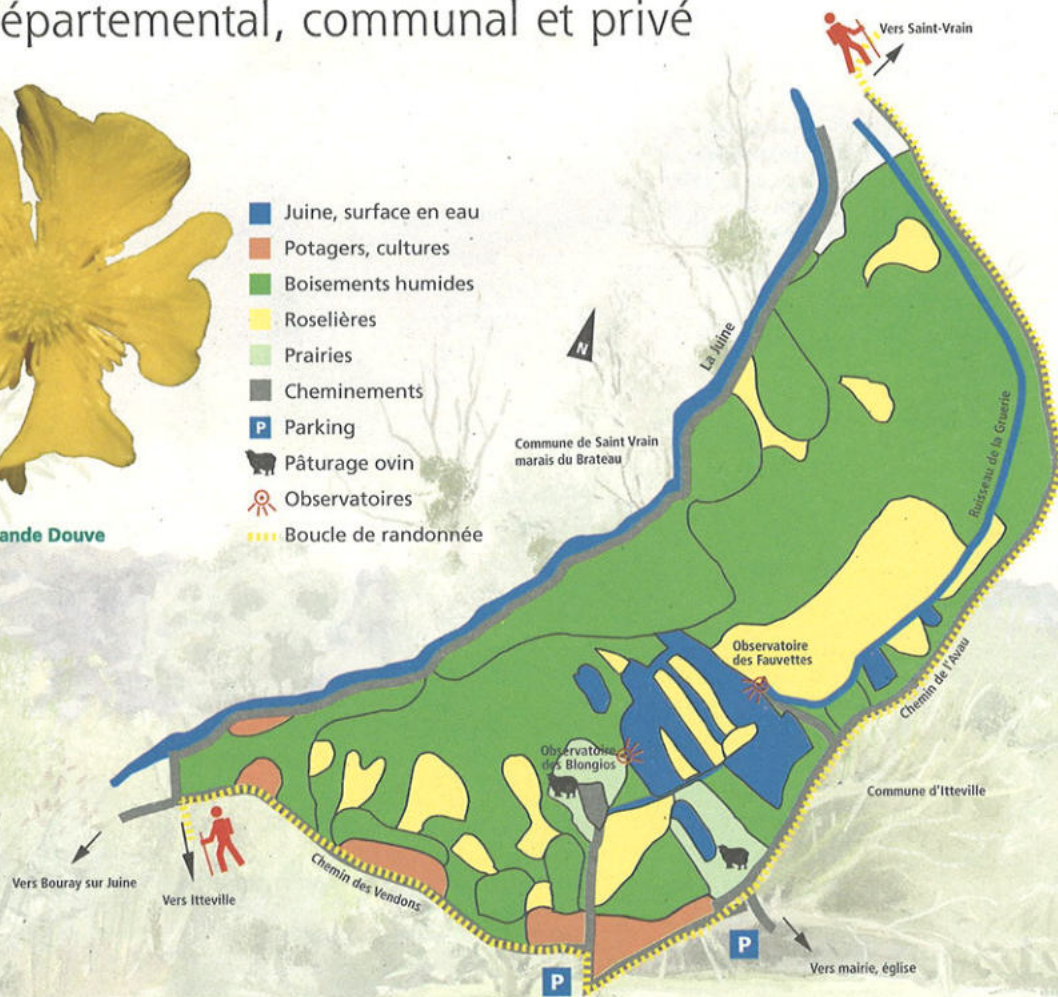
Domaine départemental, communal et privé

Formant une cuvette de 85 hectares, le marais d'Itteville s'inscrit en rive droite de la Juine, dans le dernier méandre avant la confluence avec l'Essonne. Par les écosystèmes remarquables qu'il abrite, il constitue l'un des sites naturels majeurs de notre département. Les « roselières », vastes étendues de roseaux qui occupent le cœur de la zone humide, en sont un des éléments les plus marquants. L'abandon des pratiques rurales traditionnelles (élevage, prairies de fauche) et différentes formes d'agressions modernes (rejets d'eau polluée, remblais, décharge, etc.) ont cependant considérablement dégradé l'équilibre de cet écosystème. C'est pourquoi le Conseil général et la Commune ont décidé d'y engager un programme de réhabilitation progressive portant notamment sur la remise en pâturage de prairies abandonnées, la résorption des dépôts sauvages, des opérations de défrichage et des travaux de restauration des équipements d'accueil et de découverte...



Grande Douve

- Juine, surface en eau
- Potagers, cultures
- Boisements humides
- Roselières
- Prairies
- Cheminements
- P Parking
- Pâturage ovin
- Observatoires
- ⋯ Boucle de randonnée



Statuts du site

- Espace Naturel Sensible (E.N.S.)
- Zone de protection spéciale (Z.P.S.)
- Future zone spéciale de conservation (Natura 2000)
- Arrêté préfectoral de protection de Biotope (A.P.P.B.)
- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Espace boisé classé

Ce site est aménagé par le Conseil général avec le produit de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, ainsi qu'avec l'aide financière de l'Union européenne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Sa gestion est assurée par le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles en partenariat avec la commune dans le cadre d'une convention.



Bouscarle de Cetti



Blongios nain



Anguille

Renseignements et documentation
 Conseil général - Direction de l'environnement
 Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
 Hôtel du Département - Boulevard de France
 91012 ÉVRY cedex
 Tél : 01.60.91.97.34 - Fax : 01.60.91.97.24
 Mail : cle-henaff@cg91.fr

Mairie d'Itteville : 01 64 93 05 50



■ Cet espace est fragile, ■
 respectez-le

Arrêté du Président du Conseil général
 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Pêche
interdite

Chasse
interdite

Restez
sur les
chemins



Sur les propriétés départementales



Chiens
en laisse
autorisés



Respectez
les propriétés
privées

Un paysage, une histoire ou la nature modifiée par la main de l'homme



Le Bourg • 1

Itta Villae (« Ville d'Itte », femme d'un notable du roi Clotaire II), fondée en 613, s'est développée sur les coteaux qui surplombent le marais et la vallée de la Juine, protégeant ainsi les populations et leurs habitations des crues et des envahisseurs.



Les fortifications • 2

Les restes de l'ancienne enceinte fortifiée du village s'observent depuis le Chemin de l'Avau. Construite sous le règne d'Henri III, cette muraille, derrière laquelle la population venait s'abriter, s'élevait jusqu'à 7 mètres de hauteur.



Les potagers • 3

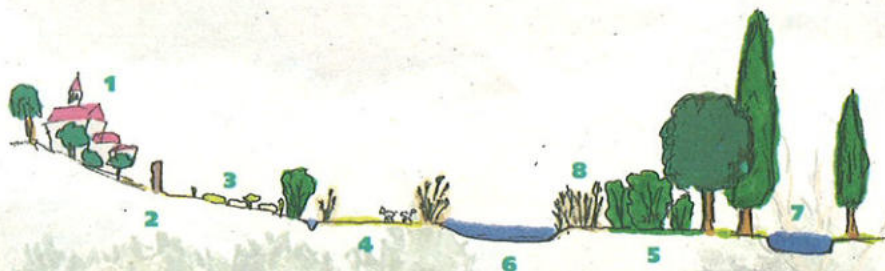
Au pied du village, les bonnes terres noires situées en bordure du marais étaient autrefois utilisées pour l'élevage et le maraîchage. Aujourd'hui subsistent encore de cette activité quelques parcelles entretenues par les habitants pour de la production d'agrément.

Le pâturage • 4

Une méthode de « gestion douce » a été retenue pour entretenir les espaces herbacés du marais : une convention, passée avec un habitant du village, permet le pâturage extensif par des moutons, ce qui limite le recours à des techniques mécaniques d'entretien.

Les tallis • 5

Ces anciennes pâtures, délaissées par les systèmes agricoles modernes, ont subi une dynamique naturelle de reforestation. Envahies par les saules, ces prairies sont devenues des zones impénétrables qui ont perdu de leur valeur écologique. Des travaux de débroussaillage y sont nécessaires.



La Juine • 7

La rivière s'écoule lentement (3 à 5 m/seconde) en serpentant au Nord-Ouest du site. Ses eaux troubles s'expliquent par le fait qu'elle traverse des zones tourbeuses. En période de crue ou de basses eaux, des échanges hydrauliques complexes s'instaurent entre le cours d'eau et les zones humides riveraines.



Les plans d'eau • 6

De faible surface, ces étangs résultent de l'extraction de la tourbe. Le gisement de combustible a ici été peu exploité, contrairement aux marais situés à l'aval (Misery, Fontenay). Sur leurs berges se développent des roselières, des franges de végétaux semi-aquatiques ou des saulaies qui sont des lieux de vie, de nourrissage ou reproduction pour de nombreuses espèces de poissons, d'insectes et d'oiseaux. En été, leurs eaux trop riches en nitrates se couvrent de lentilles d'eau.



Les roselières • 8

Inextricables et hautes de plus de 2 mètres, ces formations végétales se composent quasi-exclusivement de roseaux (appelés aussi phragmites). Elles colonisent les sols les plus humides mais ont tendance à régresser face aux saules dont la croissance est rapide. Dans les secteurs les moins denses, la Grande Douve fleurit durant l'été. Ne la cueillez pas, cette plante est rare et protégée sur l'ensemble du territoire national !



Busard des roseaux

Basses vallées de l'Essonne et de la Juine Marais départemental et communal d'Itteville

Formant une cuvette de 85 hectares, le marais d'Itteville se trouve sur la rive droite de la Juine, dans son dernier méandre avant de rejoindre la rivière Essonne. Par les écosystèmes remarquables qu'il abrite, il constitue l'un des sites naturels majeurs de notre département. Les roseières, vastes étendues de roseaux qui occupent le cœur de la zone humide, en sont l'un des éléments les plus marquants. L'abandon des pratiques rurales traditionnelles (élevage, prairies de fauche) et différentes formes de nuisances (remblais, décharge, mitage, etc.) ont cependant considérablement dégradé l'équilibre de cet écosystème. C'est pourquoi le Conseil général et la commune d'Itteville ont décidé d'y engager un programme de réhabilitation progressif portant notamment sur la remise en pâturage de prairies abandonnées, la résorption des dépôts sauvages, des opérations de défrichement et des travaux de restauration des équipements d'accueil et de découverte...

Statut de protection du marais

- > Espace Naturel Sensible (ENS)
- > Natura 2000
- > Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)
- > Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- > Espace boisé classé (EBC)

Ce site est fragile, protégeons le !

(voir règlement au dos)



Seules les parcelles départementales sont concernées par cette réglementation

L'acquisition, la gestion et l'aménagement de ce site sont réalisés par le Conseil général grâce au produit de la part départementale de la Taxe d'aménagement affectée aux Espaces Naturels Sensibles



Le marais en chiffres

- 22 habitats naturels, dont 4 d'intérêt communautaire
- 65 espèces d'oiseaux
- 21 espèces de mammifères
- 14 espèces de libellules
- 4 espèces d'amphibiens
- 284 espèces de végétaux, dont 34 de valeur patrimoniale
- 2 espèces de végétaux protégées au niveau régional et 1 au niveau national



Ensemble, protégeons cet espace !

Signalez-nous tout problème rencontré ou faites-nous part de vos remarques en retournant la fiche « Ensemble, veillons sur la nature », téléchargeable sur le site [Internet www.essonne.fr](http://www.essonne.fr), rubrique Cadre de vie.

CONTACTS

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE
Direction de l'Environnement
Conservatoire départemental
des Espaces Naturels Sensibles
Boulevard de France
91012 - Évry cédex
Tél. : 01 60 91 97 34
Fax. 01 60 91 97 24
Courriel : espaces-naturels-sensibles@cg91.fr

MAIRIE D'ITTEVILLE
103 rue Saint-Germain
91760 Itteville
Tél. : 01 64 93 77 00



Basses vallées de l'Essonne et de la Juine Marais départemental et communal d'Itteville

Formant une cuvette de 85 hectares, le marais d'Itteville se trouve sur la rive droite de la Juine, dans son dernier méandre avant de rejoindre la rivière Essonne. Par les écosystèmes remarquables qu'il abrite, il constitue l'un des sites naturels majeurs de notre département. Les roseières, vastes étendues de roseaux qui occupent le cœur de la zone humide, en sont l'un des éléments les plus marquants. L'abandon des pratiques rurales traditionnelles (élevage, prairies de fauche) et différentes formes de nuisances (remblais, décharge, mitage, etc.) ont cependant considérablement dégradé l'équilibre de cet écosystème. C'est pourquoi le Conseil général et la commune d'Itteville ont décidé d'y engager un programme de réhabilitation progressif portant notamment sur la remise en pâturage de prairies abandonnées, la résorption des dépôts sauvages, des opérations de défrichement et des travaux de restauration des équipements d'accueil et de découverte...

Statut de protection du marais

- > Espace Naturel Sensible (ENS)
- > Natura 2000
- > Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)
- > Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- > Espace boisé classé (EBC)

Ce site est fragile, protégeons le !

(voir règlement au dos)



L'acquisition, la gestion et l'aménagement de ce site sont réalisés par le Conseil général grâce au produit de la part départementale de la Taxe d'aménagement affectée aux Espaces Naturels Sensibles



Le marais en chiffres

- 22 habitats naturels, dont 4 d'intérêt communautaire
- 65 espèces d'oiseaux
- 21 espèces de mammifères
- 14 espèces de libellules
- 4 espèces d'amphibiens
- 284 espèces de végétaux, dont 34 de valeur patrimoniale
- 2 espèces de végétaux protégées au niveau régional et 1 au niveau national



Ensemble, protégeons cet espace !

Signalez-nous tout problème rencontré ou faites-nous part de vos remarques en retournant la fiche « Ensemble, veillons sur la nature », téléchargeable sur le site **Internet www.essonne.fr**, rubrique Cadre de vie.

CONTACTS

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE
Direction de l'Environnement
Conservatoire départemental
des Espaces Naturels Sensibles
Boulevard de France
91012 - Évry cédex
Tél. : 01 60 91 97 34
Fax. 01 60 91 97 24
Courriel : espaces-naturels-sensibles@cg91.fr

MAIRIE D'ITTEVILLE
103 rue Saint-Germain
91760 Itteville
Tél. : 01 64 93 77 00



Basses vallées de l'Essonne et de la Juine Marais départemental et communal d'Itteville

Formant une cuvette de 85 hectares, le marais d'Itteville se trouve sur la rive droite de la Juine, dans son dernier méandre avant de rejoindre la rivière Essonne. Par les écosystèmes remarquables qu'il abrite, il constitue l'un des sites naturels majeurs de notre département. Les roseières, vastes étendues de roseaux qui occupent le cœur de la zone humide, en sont l'un des éléments les plus marquants. L'abandon des pratiques rurales traditionnelles (élevage, prairies de fauche) et différentes formes de nuisances (remblais, décharge, mitage, etc.) ont cependant considérablement dégradé l'équilibre de cet écosystème. C'est pourquoi le Conseil général et la commune d'Itteville ont décidé d'y engager un programme de réhabilitation progressif portant notamment sur la remise en pâturage de prairies abandonnées, la résorption des dépôts sauvages, des opérations de défrichement et des travaux de restauration des équipements d'accueil et de découverte...

Statut de protection du marais

- > Espace Naturel Sensible (ENS)
- > Natura 2000
- > Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)
- > Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- > Espace boisé classé (EBC)

Ce site est fragile, protégeons le !

(voir règlement au dos)



L'acquisition, la gestion et l'aménagement de ce site sont réalisés par le Conseil général grâce au produit de la part départementale de la Taxe d'aménagement affectée aux Espaces Naturels Sensibles



Le marais en chiffres

- 22 habitats naturels, dont 4 d'intérêt communautaire
- 65 espèces d'oiseaux
- 21 espèces de mammifères
- 14 espèces de libellules
- 4 espèces d'amphibiens
- 284 espèces de végétaux, dont 34 de valeur patrimoniale
- 2 espèces de végétaux protégées au niveau régional et 1 au niveau national



Ensemble, protégeons cet espace !

Signalez-nous tout problème rencontré ou faites-nous part de vos remarques en retournant la fiche « Ensemble, veillons sur la nature », téléchargeable sur le site **Internet www.essonne.fr**, rubrique Cadre de vie.

CONTACTS

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE
Direction de l'Environnement
Conservatoire départemental
des Espaces Naturels Sensibles
Boulevard de France
91012 - Évry cédex
Tél. : 01 60 91 97 34
Fax. 01 60 91 97 24
Courriel : espaces-naturels-sensibles@cg91.fr

MAIRIE D'ITTEVILLE
103 rue Saint-Germain
91760 Itteville
Tél. : 01 64 93 77 00

